



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traité de Lisbonne

Question écrite n° 93621

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la révision annoncée du traité de Lisbonne. Le 28 octobre 2010, à Bruxelles, les vingt-sept se sont mis d'accord pour qu'un accord politique sur une réforme du traité de Lisbonne soit entériné par les chefs d'État et de gouvernement au prochain sommet les 16 et 17 décembre. Une fois l'accord politique finalisé en décembre, un mandat devrait être donné à la conférence intergouvernementale (CIG) pour adopter la décision avec, en annexe, le protocole de révision du traité de Lisbonne. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui communiquer ce que le Gouvernement attend précisément de ces négociations.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93621

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12372

Question retirée le : 10 mai 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)